

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 22 juin 2016

**Objet : RS - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de bureaux pour le service des cours d'eau dans la maison située 1740 avenue des Landiers à Chambéry**

- date de convocation le 16 juin 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le mercredi vingt-deux juin à dix-neuf heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 24

<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Claude Vallier
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin - Patrick Mignola
<b>La Thuile</b>	
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 10

de Luc Berthoud à Sylvie Vuillermet - de Aloïs Chassot à Michel Dantin - de Michel Dyen à Christophe Richel - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Catherine Chappuis - de Gérard Marcucci à Bernard Januel - de Lionel Mithieux à Brigitte Bochaton - de Dominique Pommat à Jean-Pierre Coendoz - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin - de Florence Vallin-Balas à Claude Vallier

- conseillers excusés : 4

Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Alexandra Turnar

- assistaient également à la réunion :

Dominique Bergé - Florian Maitre - Hervé Palin - Axel Rebecq - Nathalie Racine - Florent Guillaume

## **Bureau du 22 juin 2016**

délibération n° 125-16

objet **RS - Lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation de travaux d'aménagement de bureaux pour le service des cours d'eau dans la maison située 1740 avenue des Landiers à Chambéry**

---

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle que la maison située 1740 avenue des Landiers à Chambéry, avoisinant le siège de Chambéry métropole, cadastrée section KE n° 89 et 90, a été achetée le 5 novembre 2013 à l'EPFL, suite à un portage foncier.

Cette propriété, composée de deux appartements de quatre pièces et d'une cuisine chacun et d'un sous-sol, est inoccupée. Il est prévu de l'aménager en bureaux afin d'y installer le service des cours d'eau dont les locaux actuels ne répondent plus aux besoins.

Ces travaux consistent en la transformation de pièces d'habitation en quatre bureaux, une salle de réunion, un vestiaire femmes, un vestiaire hommes, un coin repas, un atelier et un garage pour poids lourds et véhicules légers.

Il est proposé de lancer un marché à procédure adaptée, réparti en 9 lots :

- lot n° 1 – déconstruction faïence,
- lot n° 2 – cloisons – faux plafonds,
- lot n° 3 – électricité courant faible,
- lot n° 4 – chauffage, sanitaires, ventilation,
- lot n° 5 – climatisation,
- lot n° 6 – menuiserie extérieure,
- lot n° 7 – brise-soleil orientables,
- lot n° 8 – menuiserie intérieure,
- lot n° 9 – revêtement de sol.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 205 000 € HT. Ce montant est budgété en investissement, dans le cadre de l'enveloppe récurrente de gros entretien – renouvellement.

**Vu** le code des marchés publics et notamment son article 28,

**Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** approuve le lancement d'un marché à procédure adaptée pour la réalisation des travaux d'aménagement de bureaux dans la maison située 1740 avenue des Landiers à Chambéry,

**Article 2 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin